



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 JUILLET 2022

DELIBERATION N° 2022/037

Acte de rétrocession d'une concession trentenaire de terrain dans le cimetière communal

DATE DE CONVOCATION
28 juin 2022

L'an deux mille vingt et deux,
Le cinq juillet à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAU.

**DATE D'AFFICHAGE
DU COMPTE RENDU**
11 juillet 2022

Etaient présents : Philippe VIDAU, Maire
Mesdames et Messieurs les Adjointes :
Lucette TRALEGLISE - Annie PASCAREL - Michel DONZEAU - Helga REMY - Jean-
Pierre LABORIE.
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Marie-Christine VERGNE, Robert DALLE, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Jean-
François BORDAS, Pierre Jean VIALLE, Sophie CHEVREUX, Christelle CHATAURET,
Karine DESCHAMPS, William POUMEAU, Denis VEYSSIERE, Sylvie DE CARVALHO-
PEYROUT, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 26

Absents excusés :
Dorian POUMEAUD donne pouvoir à Michel DONZEAU
Johanna GERAUD donne pouvoir à Sophie CHEVREUX
Gisèle PERIER-BRIENCHON donne pouvoir à Jean-François BORDAS
Monique MANIERE donne pouvoir à Robert DALLE
Christophe BELLINA donne pouvoir à Helga REMY
Gilbert JAUGEAS donne pouvoir à Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT

forment la majorité des membres en exercice.
Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Marie-Christine VERGNE a été élue secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L2122-22, 8°;
Vu la délibération n° 2020-089 du 15 septembre 2020 relative aux délégations consenties au Maire par
le Conseil Municipal ;
Vu l'arrêté municipal (REF : SD/Av-2020 du 30-06-2020) relatif au règlement intérieur du cimetière de la
commune d'OBJAT;

Considérant la demande présentée par Madame et Monsieur GÉMARIN demeurant la Garnèche à Lascaux
(19130) et sollicitant obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal d'OBJAT en lieu et
place de celle acquise en 2017 (domiciliés à OBJAT) à l'effet d'y fonder la sépulture de Lui-même et sa
famille, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Référence : CR349 du 16 janvier 2017

Enregistré par le service de la publicité foncière et de l'enregistrement le 12 octobre 2017

Concession trentenaire à compter du 14/01/2017 valable jusqu'au 13/01/2047

Emplacement G-F 0001 & G-F 0002

Madame et Monsieur GÉMARIN déclarent vouloir rétrocéder la dite concession à titre gratuit (emplacement G-F 0001 & G-F 0002), à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, à compter du jour où l'exhumation de leur fille sera établie et ce pour être inhumée dans la nouvelle concession qu'ils vont acquérir au sein du cimetière communal d'Objat ; pour la durée restante, c'est-à-dire jusqu'au 13 janvier 2047.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE D'ACCORDER** la dite rétrocession (emplacement G-F 0001 & G-F 0002)
- **DIT** que la rétrocession est accordée à titre gratuit
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à remettre à la vente la concession rétrocéder
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire



Philippe VIDAU